



Syndicat des Eaux du Tonnerrois

17-19 rue Aristide Briand
89700 TONNERRE
03 73 91 00 14

Rapport d'Orientation Budgétaire *2024*

BUDGET EAU POTABLE



5 rue du Four 71490 DRACY-LES-COUCHES
SARL au capital de 1000 € - RCS de Chalon-sur-Saône SIRET 848 273 074 00015
APE 7112B - TVA intracommunautaire : FR81 848 273 074
06 71 19 87 80 - n.muller@horizons-perspectives.fr - www.horizons-perspectives.fr

SOMMAIRE

1. CONTEXTE	4
1.1 CADRE JURIDIQUE	4
1.2 LA COLLECTIVITE	4
1.3 CADRE BUDGETAIRE ET COMPTABLE DU SYNDICAT	5
2. LES RESULTATS BRUTS GENERAUX 2019 - 2023	6
2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
2.1.1 <i>Exécution générale</i>	6
2.1.2 <i>Résultat de la section de fonctionnement et de l'épargne</i>	6
2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT	7
2.2.1 <i>Exécution générale</i>	7
2.2.2 <i>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	8
3. LES RESULTATS PAR SECTEURS 2019 - 2023	9
3.1 FONCTIONNEMENT	9
3.1.1 <i>Exécution générale</i>	9
3.1.1.1 Secteur 1	9
3.1.1.2 Secteur 2	9
3.1.1.3 Secteur 3	9
3.1.1.4 Commun	10
3.1.2 <i>Résultat de la section de fonctionnement et de l'épargne</i>	10
3.2 INVESTISSEMENT	11
3.2.1 <i>Exécution générale</i>	11
3.2.2 <i>Poids des emprunts remboursés</i>	11
4. ANALYSE DE LA STRUCTURATION BUDGETAIRE	13
4.1 STRUCTURATION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13
4.1.1 <i>Structuration générale des dépenses</i>	13
4.1.1.1 Dépenses liées aux ressources humaines	13
4.1.1.2 Correction des factures	13
4.1.1.3 Dépenses d'exploitations	14
4.1.1.4 Dépenses financières	15
4.1.1.5 Dépenses de structure	15
4.1.1.6 Redevances reversées	15
4.1.2 <i>Structuration générale des recettes</i>	16
4.1.2.1 Recettes liées à la vente d'eau et aux surtaxes	16
5. LA STRUCTURE ET L'ETAT DE LA DETTE	18
5.1 PRESENTATION DE LA DETTE EXISTANTE	18
5.1.1 <i>Identification des emprunts</i>	18
5.1.1.1 Emprunts souscrits avant la mise en place du programme d'investissement en 2021	18
5.1.1.2 Emprunts nouveaux souscrits dans le cadre du financement du programme d'investissement 2021 – 2025	18
5.1.2 <i>Remboursements en capitaux</i>	19
5.1.3 <i>Encours de la dette</i>	20
5.2 RATIOS ET INDICATEURS D'ANALYSE DE LA DETTE	20
5.2.1 <i>Capacité de désendettement</i>	20
5.2.2 <i>Ratio de surendettement</i>	21
6. L'ETAT DES EFFECTIFS	22
6.1 ETAT DES EFFECTIFS	22
6.1.1 <i>En interne</i>	22
6.1.1.1 Effectifs totaux (pourvus et non pourvus)	22
6.1.2 <i>En mise à disposition et prestations extérieures</i>	22
6.1.3 <i>Effectifs totaux</i>	22
6.2 LA REMUNERATION DU PERSONNEL	22
6.3 DUREE DU TRAVAIL	22
7. TRAJECTOIRE BUDGETAIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021–2025	23

8.	LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT 2021 - 2025	24
8.1	LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ACTUALISE : 2021 - 2025.....	24
8.1.1	<i>Les dépenses et recettes d'investissement actualisées pour le cycle 2021 – 2025.....</i>	24
8.1.2	<i>Financement du programme d'investissement 2021 – 2025</i>	24
9.	SIMULATION BUDGETAIRE AUTOUR DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2021 - 2025	25
9.1	SIMULATION AUTOUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	25
9.2	SIMULATION AUTOUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	25
9.3	LES RESULTATS DES SECTIONS ET RESULTATS GLOBAUX A FIN 2025	26
9.3.1	<i>En section de fonctionnement.....</i>	26
9.3.2	<i>Au global des deux sections</i>	26
9.4	SIMULATION DE L'ENDETTEMENT	27

1. Contexte

1.1 Cadre juridique

Depuis la loi n° 92-125 « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

s

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions...
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,
- pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers départementaux et régionaux.

Le rapport est transmis au représentant de l'état et doit être publié. Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique.

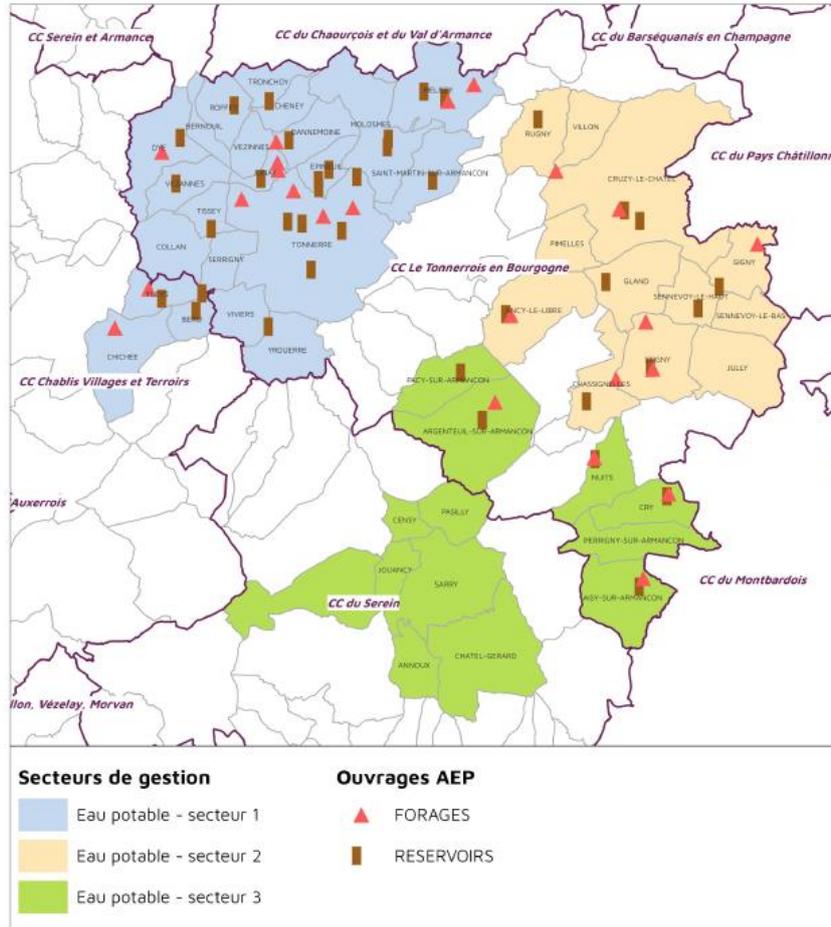
1.2 La collectivité

Le SET a été créé le 1^{er} janvier 2019 lors du regroupement de plusieurs collectivités (communes et syndicats intercommunaux) dans le département de l'Yonne. Il exerce les compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

A l'heure actuelle, 48 collectivités lui ont délégué la compétence de gestion du service public de l'eau potable, de la production jusqu'à la distribution. A la suite des récents regroupements, le SET s'est donc organisé pour l'exercice de cette compétence autour de 3 secteurs géographiques.

La compétence de l'eau potable et son budget est donc organisée comme suit :

- Secteur 1 : 21 communes en régie avec prestation de service d'exploitation + 1 commune (Tonnerre) en délégation de service public
- Secteur 2 : 13 communes en régie autonome
- Secteur 3 : 4 communes sont en régie avec prestation de service d'exploitation + 9 communes en délégation de service public



1.3 Cadre budgétaire et comptable du Syndicat

Le Syndicat des Eaux du Tonnerrois fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2019 avec quatre budgets : un budget d'eau potable, un d'assainissement, un d'assainissement non collectif et un budget général. Les budgets d'eau, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectifs sont retranscrits via la nomenclature comptable M49 tandis que le budget principal est retranscrit via la nomenclature M14.

La gestion des budgets par secteur renvoi dans la pratique à une procédure de comptabilité analytique, visant à imputer les dépenses et les recettes à chaque secteur qui en est à l'origine, hormis pour les dépenses générales ou collectives, qui sont suivies dans un pot commun.

2. Les résultats bruts généraux 2019 - 2023

La plupart des évaluations budgétaires sont réalisées « hors redevances de l'Agence de l'eau », pour évaluer les seules recettes et dépenses relevant de l'exercice du service par la collectivité. En effet les redevances de l'Agence de l'Eau sont encaissées et reversées à 100 % par le syndicat, mais avec parfois un décalage d'exercice budgétaire. De facto les résultats globaux de la section de fonctionnement peuvent être surestimés ou sous-estimés suivant l'efficacité des encaissements/versements des redevances.

2.1 Section de fonctionnement

2.1.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget de fonctionnement :

Synthèse du budget					
Fonctionnement					
	REALISE 2019 *	REALISE 2020 *	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023
(DRF) Dépenses réelles	733 949 €	1 038 165 €	973 307 €	946 249 €	1 377 629 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>598 300 €</i>	<i>750 690 €</i>	<i>808 013 €</i>	<i>795 015 €</i>	<i>822 823 €</i>
Dépenses d'ordre					
<i>Amortissements</i>	199 264 €	302 257 €	562 658 €	457 569 €	433 615 €
<i>Autres</i>	30 207 €				
Déficit antérieur N-1		52 542 €			
TOTAL DEPENSES (F)	963 421 €	1 392 964 €	1 535 965 €	1 403 818 €	1 811 244 €
(RRF) Recettes réelles	1 294 525 €	1 148 073 €	1 269 330 €	1 275 921 €	1 747 861 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>1 153 240 €</i>	<i>1 001 789 €</i>	<i>1 137 514 €</i>	<i>1 140 082 €</i>	<i>1 250 302 €</i>
Recettes d'ordre					
<i>Reprise subventions</i>	77 392 €	86 541 €	166 278 €	139 744 €	130 851 €
Excédent budget N-1	896 383 €	1 304 880 €	1 094 284 €	993 926 €	1 005 774 €
TOTAL RECETTES (F)	2 268 302 €	2 539 495 €	2 529 892 €	2 409 591 €	2 884 486 €

* *Compte administratif 2019 corrigé : retrait de 466 247€ du compte « réel » 778 et ajout au compte 002 excédent antérieur + Compte administratif 2020 corrigé : retrait de 52 542 € du compte « réel » 678 et ajout au compte 002 déficit antérieur*

2.1.2 Résultat de la section de fonctionnement et de l'épargne

Le tableau ci-dessous présente le bilan de l'exécution du budget de fonctionnement :

	2019	2020	2021	2022	2023
RESULTATS					
RESULTAT DE L'EXERCICE	408 497 €	-157 524 €	-100 358 €	11 847 €	67 468 €
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	1 304 881 €	1 147 357 €	993 926 €	1 005 774 €	1 073 242 €
EPARGNE					
EPARGNE BRUTE	560 576 €	58 191 €	296 023 €	329 672 €	370 232 €
EPARGNE NETTE	319 6 €	-156 612 €	117 300 €	155 478 €	189 541 €

La section de fonctionnement est toujours nettement excédentaire et se maintient à un niveau stable, le résultat cumulé étant proche de 1 M€. Il est important de noter à la lecture du résultat et du niveau d'épargne de 2023, que la situation budgétaire est désormais en amélioration constante depuis 2020.

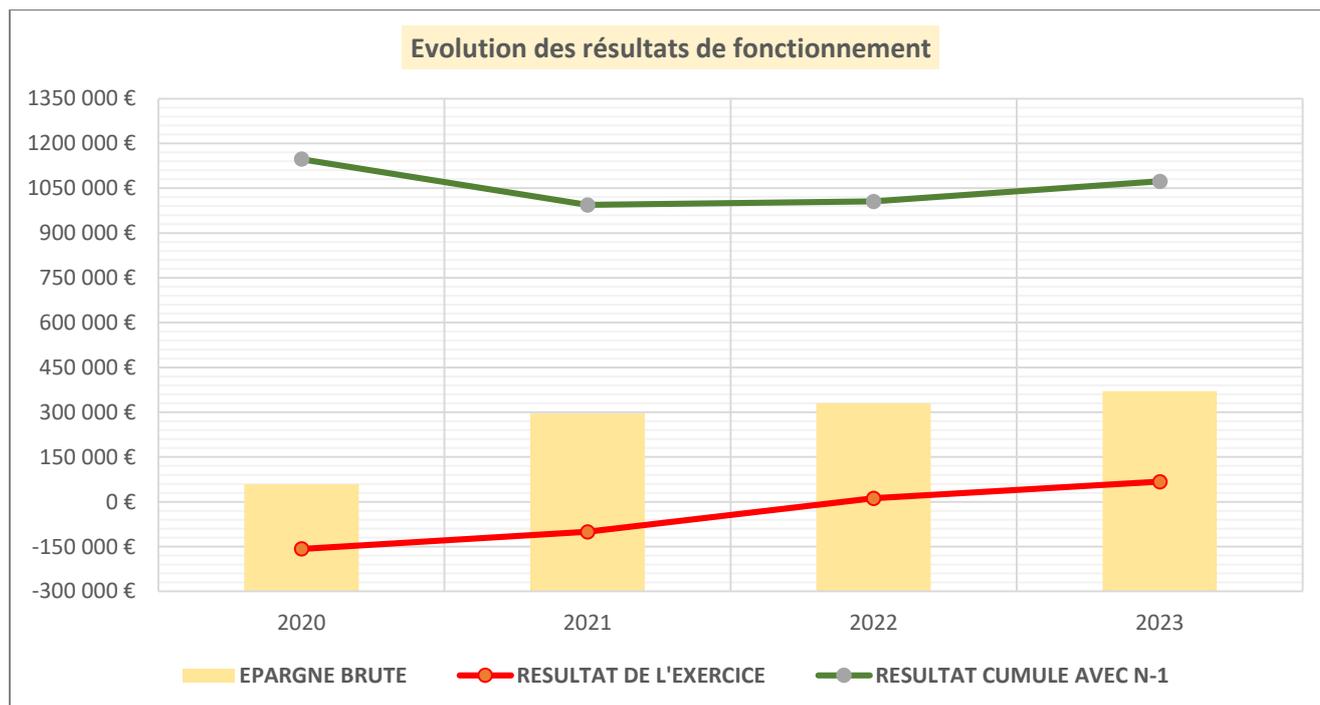
D'une part, le niveau d'épargne brute (= autofinancement) s'améliore d'année en année depuis 2020, traduisant notamment la progression des recettes issues de la vente d'eau (l'impact de la révision tarifaire est réel et se traduit concrètement sur les recettes).

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « capacité d'autofinancement ».

D'autre part le résultat annuel s'améliore également et est excédentaire pour la seconde année consécutive, à + 67 k€. Deux facteurs sont associés à cette amélioration :

- Une amélioration du niveau d'épargne brute par rapport à 2022 (+ 40k€)
- Une diminution du montant d'amortissement obligatoire, contribuant à améliorer le résultat à hauteur de +15 k€

Le graphique ci-dessous retranscrit cette amélioration (2019 n'est pas affichée, cette année n'est pas représentative du fonctionnement normal du Syndicat car il s'agit de l'année post création du Syndicat) :



2.2 Section d'investissement

2.2.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget d'investissement :

Synthèse du budget Investissement					
	REALISE 2019 *	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023
(DRI) Dépenses réelles	1 142 649 €	432 961 €	411 707 €	747 087 €	648 368 €
<i>Dont emprunts</i>	234 964 €	214 802 €	178 722 €	174 195 €	180 691 €
Dépenses d'ordre					
<i>Amortissements subventions</i>	77 392 €	86 541 €	166 278 €	139 744 €	130 851 €
<i>Autres</i>	1 181 950 €	8 890 €			
Excédent budget N-1 (déficit)					
TOTAL DEPENSES (I)	2 401 992 €	528 393 €	577 985 €	886 831 €	779 219 €
(RRI) Recettes réelles	466 528 €	156 790 €	416 374 €	369 266 €	1 106 169 €
Recettes d'ordre					
<i>Amortissements</i>	199 264 €	311 148 €	562 658 €	457 569 €	433 615 €
Virement de section	1 559 657 €	0 €			
Excédent budget N-1	250 831 €	74 289 €	13 833 €	414 881 €	355 385 €
TOTAL RECETTES (I)	2 476 281 €	542 226 €	992 866 €	1 241 716 €	1 895 168 €

* Compte administratif 2019 corrigé : (opération portant sur la reprise des emprunts des communes lors de la fusion) : retrait de 1 181 950,42 € du compte « réel » 2763 et ajout de la somme en opération d'ordre et retrait de 1 559 656,79€ des comptes « réels » 1641 et 1687 et ajout de la somme en opération d'ordre.

2.2.2 RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat de la section de d'investissement est positif. La somme des restes à réaliser étant inférieure au résultat cumulé de l'exercice, la section établit un excédent global d'investissement.

Dans le cadre d'un déficit cumulé d'investissement négatif, la couverture est réalisée de manière naturelle par l'excédent de la section de fonctionnement.

	2019	2020	2021	2022	2023
RESULTATS					
RESULTAT DE L'EXERCICE	-176 544 €	-60 456 €	401 048 €	-59 996 €	760 564 €
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	74 287 €	13 833 €	414 881 €	354 885 €	1 115 949 €
RAR					
Restes à réaliser	-29 557 €	-66 906 €	-218 040 €	-182 292 €	-332 619 €
SOLDE					
BESOIN D'INVESTISSEMENT	0 €	-53 073 €	0 €	0 €	0 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	44 730 €	0 €	196 841 €	172 593 €	783 330 €

3. Les résultats par secteurs 2019 - 2023

Ce chapitre présente les résultats du budget de l'eau potable, par comparaison entre les différents secteurs (1, 2, 3 et commun).

3.1 Fonctionnement

3.1.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget de fonctionnement pour chacun des 3 secteurs exploités par le SET.

3.1.1.1 Secteur 1

Secteur 1	2019	2020	2021	2022	2023
(DRF) Dépenses réelles	357 603 €	588 384 €	417 416 €	424 013 €	740 383 €
Dépenses (hors red. AESN)	273 683 €	408 334 €	310 834 €	330 829 €	357 331 €
(DOF) Dépenses d'ordre	139 873 €	179 569 €	267 682 €	290 703 €	295 215 €
TOTAL DEPENSES	497 476 €	820 496 €	685 098 €	714 716 €	1 035 598 €
(RRF) Recettes réelles	828 790 €	742 821 €	773 155 €	813 222 €	1 147 018 €
Recettes (hors red. AESN)	741 102 €	648 629 €	692 947 €	729 028 €	795 372 €
(ROF) Recettes d'ordre	51 043 €	56 671 €	67 038 €	105 105 €	95 583 €
TOTAL RECETTES	879 832 €	799 492 €	840 193 €	918 326 €	1 242 602 €

3.1.1.2 Secteur 2

Secteur 2	2019	2020	2021	2022	2023
(DRF) Dépenses réelles	168 241 €	227 217 €	211 845 €	206 442 €	234 000 €
Dépenses (hors red. AESN)	133 094 €	154 392 €	173 138 €	168 500 €	176 048 €
(DOF) Dépenses d'ordre	33 405 €	36 638 €	115 888 €	58 359 €	60 312 €
TOTAL DEPENSES	201 646 €	263 855 €	327 734 €	264 801 €	294 312 €
(RRF) Recettes réelles	168 241 €	227 217 €	211 845 €	206 442 €	234 000 €
Recettes (hors red. AESN)	133 094 €	154 392 €	173 138 €	168 500 €	176 048 €
(ROF) Recettes d'ordre	33 405 €	36 638 €	115 888 €	58 359 €	60 312 €
TOTAL RECETTES	201 646 €	263 855 €	327 734 €	264 801 €	294 312 €

3.1.1.3 Secteur 3

Secteur 3	2019	2020	2021	2022	2023
(DRF) Dépenses réelles	89 983 €	83 802 €	77 200 €	66 540 €	163 559 €
Dépenses (hors red. AESN)	73 400 €	49 203 €	57 797 €	47 137 €	64 883 €
(DOF) Dépenses d'ordre	10 078 €	86 050 €	76 387 €	108 507 €	78 088 €
TOTAL DEPENSES	146 177 €	169 852 €	153 588 €	175 047 €	241 646 €
(RRF) Recettes réelles	177 286 €	151 429 €	149 461 €	147 339 €	235 460 €
Recettes (hors red. AESN)	160 778 €	134 026 €	132 604 €	128 890 €	143 497 €
(ROF) Recettes d'ordre	20 902 €	23 415 €	21 443 €	23 515 €	24 144 €
TOTAL RECETTES	198 188 €	174 844 €	170 904 €	170 854 €	259 603 €

3.1.1.4 Commun

Commun	2019	2020	2021	2022	2023
(DRF) Dépenses réelles	118 123 €	138 762 €	266 244 €	248 549 €	239 688 €
(DOF) Dépenses d'ordre	0 €	0 €	102 701 €	0 €	- €
TOTAL DEPENSES	118 123 €	137 936 €	368 746 €	249 253 €	239 688 €
(RRF) Recettes réelles	- 4 870 €	0 €	94 169 €	92 781 €	92 068 €
(ROF) Recettes d'ordre	0 €	0 €	42 762 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	- 4 870 €	0 €	136 931 €	92 781 €	92 068 €

L'analyse des dépenses réelles hors redevances nous permet de constater plusieurs aspects clés du budget de fonctionnement :

1. Le secteur 1 représente 45% des dépenses réelles du budget hors redevances
2. Le secteur 2 représente 21% des dépenses réelles hors redevances
3. Le secteur 3 représente 8% des dépenses réelles hors redevances
4. La fraction commune du budget se situe aux alentours de 25% des dépenses réelles hors redevances.
5. La répartition des dépenses par secteurs est stable dans le temps

L'analyse des recettes réelles hors redevances nous permet de constater plusieurs aspects clés du budget de fonctionnement :

1. Le secteur 1 est le principal contributeur du budget de fonctionnement à hauteur de 63% en moyenne des recettes réelles hors redevances.
2. Le secteur 2 contribue à hauteur de 19% en moyenne.
3. Le secteur 3 contribue à hauteur de 12% en moyenne.
4. La partie commune n'est fondamentalement pas génératrice de recettes. Elle est financée par les autres secteurs.

3.1.2 Résultat de la section de fonctionnement et de l'épargne

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'épargne brute et de l'épargne nette :

Epargne brute	2019	2020	2021	2022	2023
Secteur 1	471 187 €	154 437 €	355 739 €	389 208 €	406 635 €
Secteur 2	125 080 €	26 606 €	39 901 €	16 136 €	39 315 €
Secteur 3	87 303 €	67 627 €	72 261 €	80 799 €	71 901 €
Commun	- 122 993 €	- 138 762 €	- 172 075 €	- 155 768 €	- 147 620 €
Total	560 576 €	109 908 €	295 825 €	330 377 €	370 232 €
Taux d'épargne brute	2019	2020	2021	2022	2023
Secteur 1	56%	14%	44%	48%	35%
Secteur 2	42%	10%	16%	7%	14%
Secteur 3	49%	45%	48%	55%	31%
Epargne nette	2019	2020	2021	2022	2023
Secteur 1	249 564 €	- 48 427 €	185 642 €	223 750 €	244 532 €
Secteur 2	114 563 €	21 651 €	37 685 €	13 882 €	35 665 €
Secteur 3	78 842 €	60 643 €	65 851 €	74 318 €	56 963 €

Commun	-122 993 €	- 138 762 €	- 172 075 €	- 155 768 €	- 147 620 €
--------	------------	-------------	-------------	-------------	-------------

3.2 Investissement

3.2.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget d'investissement pour chacun des 3 secteurs exploités par le SET.

	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
2019 - (DRI) Dépenses réelles	751 128 €	22 352 €	356 405 €
2020 - (DRI) Dépenses réelles	347 023 €	28 972 €	53 482 €
2021 - (DRI) Dépenses réelles	314 769 €	35 324 €	57 672 €
2022 - (DRI) Dépenses réelles	409 763 €	160 607 €	171 054 €
2023 - (DRI) Dépenses réelles	404 883 €	108 153 €	130 560 €
2019 - Dont emprunt (capital)			
	217 855 €	8 573 €	8 535 €
2020 - Dont emprunt (capital)			
	202 863 €	4 954 €	6 984 €
2021 - Dont emprunt (capital)			
	170 096 €	2 215 €	6 409 €
2022 - Dont emprunt (capital)			
	165 459 €	2 254 €	6 482 €
2023 - Dont emprunt (capital)			
	162 103 €	2 254 €	6 482 €
	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
2019 - (RRI) Recettes réelles	160 404 €	88 793 €	190 156 €
2020 - (RRI) Recettes réelles	90 548 €	24 126 €	40 879 €
2021 - (RRI) Recettes réelles	339 717 €	6 073 €	17 761 €
2022 - (RRI) Recettes réelles	70 362 €	22 345 €	276 559 €
2023 - (RRI) Recettes réelles	417 644 €	215 279 €	146 559 €

L'analyse des dépenses et des recettes d'investissement ne porte pas sur les montants, qui renvoient directement à la politique d'investissement de la collectivité. Il n'y a pas nécessairement bon ou mauvais résultat d'investissement, seulement des choix de politiques d'investissement à regarder au regard des besoins du service et de la capacité de financement de la collectivité.

3.2.2 Poids des emprunts remboursés

	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
2019 - Remboursement emprunt (capital)	217 855 €	8 573 €	8 535 €
2020 - Remboursement emprunt (capital)	202 863 €	4 954 €	6 984 €
2021 - Remboursement emprunt (capital)	170 096 €	2 215 €	6 409 €
2022 - Remboursement emprunt (capital)	165 459 €	2 254 €	6 482 €
2023 - Remboursement emprunt (capital)	162 103 €	2 254 €	6 482 €
2019 – Poids du capital remboursé / épargne brute			
	46%	7%	10%
2020 - Poids du capital remboursé / épargne brute			
	131%	19%	10%
2021 - Poids du capital remboursé / épargne brute			
	48%	6%	9%
2022 - Poids du capital remboursé / épargne brute			
	43%	14%	8%

2023 - Poids du capital remboursé / épargne brute	40%	6%	9%
--	-----	----	----

4. Analyse de la structuration budgétaire

4.1 Structuration des dépenses réelles de fonctionnement

4.1.1 Structuration générale des dépenses

Le budget de l'eau potable est structuré dans ses grandes catégories de dépenses comme suit :

4.1.1.1 Dépenses liées aux ressources humaines

Dans ce poste de dépenses, sont considérées à la fois :

- les dépenses relevant des charges de personnel du Syndicat (chapitre 12), des charges de personnels mis à disposition pour d'autres collectivités
- les dépenses relevant de prestations intellectuelles sous-traitées à des personnels extérieurs, mais dont les missions pourraient être réalisées par le SET s'il en avait les effectifs.

L'objectif est d'évaluer au travers de ce poste, toutes les dépenses relevant de l'administration générale, de la facturation de l'eau, de l'ingénierie (hors maîtrise d'œuvre relevant de l'investissement) et de l'exploitation, c'est-à-dire toutes les dépenses formant une chaîne complète de personnel pour la mise en exercice de toutes les composantes d'un service de l'eau.

2020 - RESSOURCES HUMAINES	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Total avec réaffectation des frais communs par secteurs (clé 1/3)		50 592,63 €	123 818,92 €	59 847,71 €	234 259,25 €
Nb d'équivalent temps plein (base 40 000 € annuel)		1,3	3,1	1,5	5,9
2021 - RESSOURCES HUMAINES	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Total avec réaffectation des frais communs par secteurs (clé 1/3)		55 168 €	143 411 €	68 618 €	267 197 €
Nb d'équivalent temps plein (base 40 000 € annuel)		1,4	3,6	1,7	6,7
2022 - RESSOURCES HUMAINES	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Total avec réaffectation des frais communs par secteurs (clé 1/3)		47 807 €	141 851 €	54 410 €	244 068 €
Nb d'équivalent temps plein (base 40 000 € annuel)		1,2	3,5	1,4	6,1
2023 - RESSOURCES HUMAINES	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Total avec réaffectation des frais communs par secteurs (clé 1/3)		45 351 €	118 493 €	64 786 €	228 631 €
Nb d'équivalent temps plein (base 40 000 € annuel)		1,1	3,0	1,6	5,7

➤ ANALYSE DE LA SITUATION :

Cf. étude de développement réalisée en 2023.

4.1.1.2 Correction des factures

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux incidents de facturation :

- Factures annulées ou remboursées aux abonnés et abandons de créances

2020 – Correction des factures	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
CORRECTIONS DES FACTURES	10 580,13 €	3 519,82 €	213,14 €	14 521,93 €
RECETTES ANNUELLES	605 859,02 €	213 493,42 €	134 021,76 €	953 374,20 €
% de corrections des factures / recettes	1,75%	1,65%	0,16%	1,52%

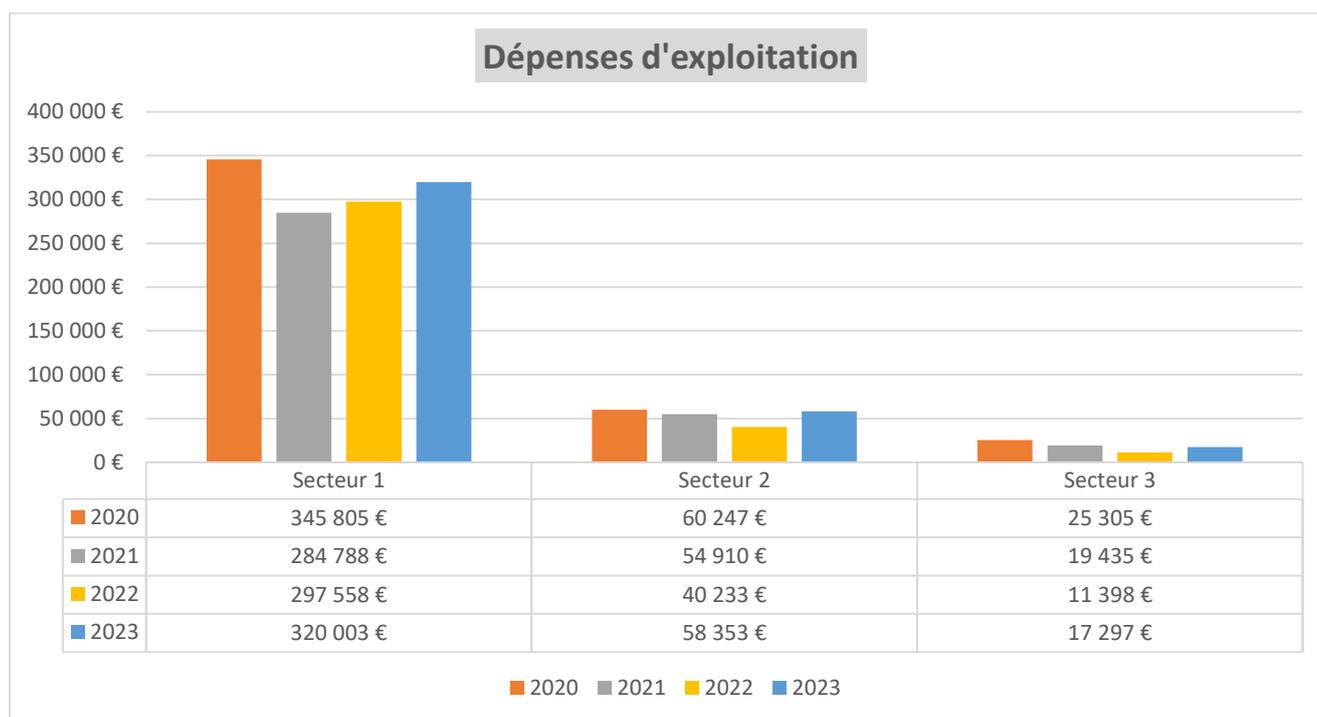
2021 – Correction des factures	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
CORRECTIONS DES FACTURES	2 280,10 €	1 670,50 €	552,98 €	5 679,19 €
RECETTES ANNUELLES	645 673,69 €	199 897,55 €	119 090,38 €	964 661,62 €
% de corrections des factures / recettes	0,35%	0,84%	0,46%	0,59%
2022 – Correction des factures	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
CORRECTIONS DES FACTURES	1 282 €	6 253 €	1 776 €	9 311 €
RECETTES ANNUELLES	729 028 €	189 383 €	128 890 €	1 047 301 €
% de corrections des factures / recettes	0,91%	0,97%	0,00%	0,93%
2023 – Correction des factures	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
CORRECTIONS DES FACTURES	1 088 €	4 674 €	580 €	6 342 €
RECETTES ANNUELLES	736 242 €	204 784 €	135 373 €	1 076 399 €
% de corrections des factures / recettes	0,1%	2,3%	0,4%	0,6%

4.1.1.3 Dépenses d'exploitations

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées à l'exploitation des installations et au fonctionnement du service « exploitation » :

- Prestations techniques de sous-traitance (travaux, remblais, électromécanique, analyse qualité, lavage réservoirs...)
- Fournitures techniques (matériaux, pièces de robinetterie, réseaux, équipements des agents...)
- Electricité
- Autres frais d'exploitation (carburants, entretien sur les véhicules...)
- Autres frais liés aux biens immobiliers (entretien et réparation des bâtiments et ouvrages)

A noter, il est intégré dans les prestations techniques l'animation agricole mise en œuvre par le SMBVA par voie de convention avec le Syndicat. La présentation des données permet d'observer que les dépenses d'exploitation sont contenues d'années en années depuis 2020 sur l'ensemble des secteurs.



4.1.1.4 Dépenses financières

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées au remboursement des intérêts d'emprunts et les intérêts courus non échus (ICNE).

Frais financiers	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
2020 - DETTES ET FRAIS FINANCIERS	0 €	21 743 €	16 355 €	15 522 €	22 927 €
2021 - DETTES ET FRAIS FINANCIERS	0 €	167 €	77 €	39 €	5 007 €
2022 - DETTES ET FRAIS FINANCIERS	0 €	2 478 €	2 318 €	2 165 €	13 511 €
2023 - DETTES ET FRAIS FINANCIERS	0 €	21 743 €	16 355 €	15 522 €	22 927 €

La charge des intérêts de la dette est en baisse constante entre 2020 et 2022, malgré la souscription d'un emprunt en décembre 2021 (débloqué en 2022) pour 325 k€ (taux faible 0,95%)

Toutefois la souscription d'un second emprunt en novembre 2022 (débloqué en 2023) pour 1047 k€ (taux 3,43%) vient alourdir considérablement la charge de la dette en 2023 de + 23,7 k€.

4.1.1.5 Dépenses de structure

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux frais administratifs généraux et aux indemnités des élus.

Les dépenses liées aux frais de structure représentent 3% des dépenses réelles totales en 2020, 2021 et 2022, mais 7% en 2023 (hausse des remboursements de frais au budget principal).

L'essentiel de ces frais généraux est supporté par la branche commune.

Dépenses de structure	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
2020 - Structure	17 045 €	7 281 €	6 968 €	2 373 €	33 666 €
2021 - Structure	19 259 €	-288 €	8 473 €	2 911 €	30 356 €
2022 - Structure	19 463 €	268 €	9 036 €	2 403 €	31 170 €
2023 - Structure	35 081 €	4 058 €	10 491 €	4 805 €	54 435 €

4.1.1.6 Redevances reversées

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux reversements des redevances :
 - A l'agence de l'eau (prélèvement, pollution)

Dans la pratique, le SET retraçant les opérations comptables du service public d'assainissement collectif dans un budget spécifique, les redevances pour modernisation des réseaux de collecte sont enregistrées dans ce même budget et n'apparaissent pas dans celui de l'eau potable.

2019	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
REDEVANCES REVERSEES	0,00 €	83 964,89 €	35 327,14 €	16 910,97 €	136 203,00 €
REDEVANCES ENCAISSEES	0,00 €	98 584,11 €	42 713,41 €	18 773,47 €	160 070,99 €
2020	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
REDEVANCES REVERSEES	466,00 €	180 050,39 €	72 825,04 €	34 743,43 €	288 084,86 €
REDEVANCES ENCAISSEES	0,00 €	94 191,92 €	34 688,32 €	17 403,48 €	146 283,72 €
2021	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
REDEVANCES REVERSEES	0,00 €	106 582,43 €	39 086,48 €	19 403,62 €	165 072,53 €
REDEVANCES ENCAISSEES	250,82 €	80 208,00 €	33 700,41 €	16 857,25 €	131 016,48 €

2022	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
REDEVANCES REVERSEES	0 €	93 378 €	38 127 €	19 403 €	150 908 €
REDEVANCES ENCAISSEES	0 €	84 194 €	33 195 €	18 449 €	135 838 €
2023	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
REDEVANCES REVERSEES	0 €	114 626 €	52 945 €	23 307 €	190 878 €
REDEVANCES ENCAISSEES		292 823 €	46 114 €	59 755 €	398 692 €

A noter en 2020, l'important écart entre les reversements et les encaissements s'explique par la régularisation des soldes dus des redevances lorsque les communes étaient encore compétences en 2019.

Après quatre exercices de facturation, le solde des encaissements / reversement est le suivant :

Solde annuel	Non cumulé	En cumulé
2019	23 868 €	23 868 €
2020	-141 801 €	-117 933 €
2021	-34 056 €	-151 989 €
2022	-15 070 €	-167 059 €
2023	207 814 €	40 755 €

A noter en ce qui concerne la redevance prélèvement : elle est payée sur la base des volumes prélevés mais est reversée sur la base des volumes vendus aux abonnées. Elle induit donc mécaniquement un déficit pour le budget de l'eau potable, proportionnellement au rendement global des réseaux.

N.B : si positif, encaissements > reversements. Si négatifs, reversements > encaissements

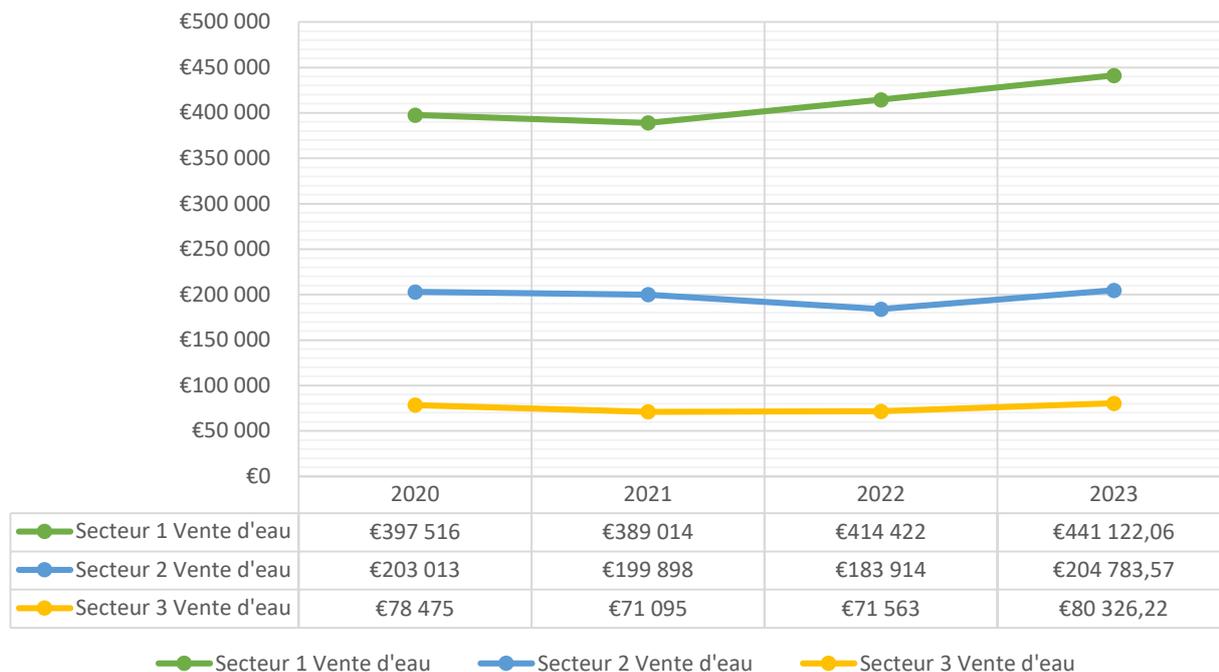
4.1.2 Structuration générale des recettes

4.1.2.1 Recettes liées à la vente d'eau et aux surtaxes

Les recettes des ventes d'eau semblent :

- En hausse progressive sur le secteur 1
- Plutôt stable pour les secteurs 2 et 3, les volumes variant en + / - chaque année.

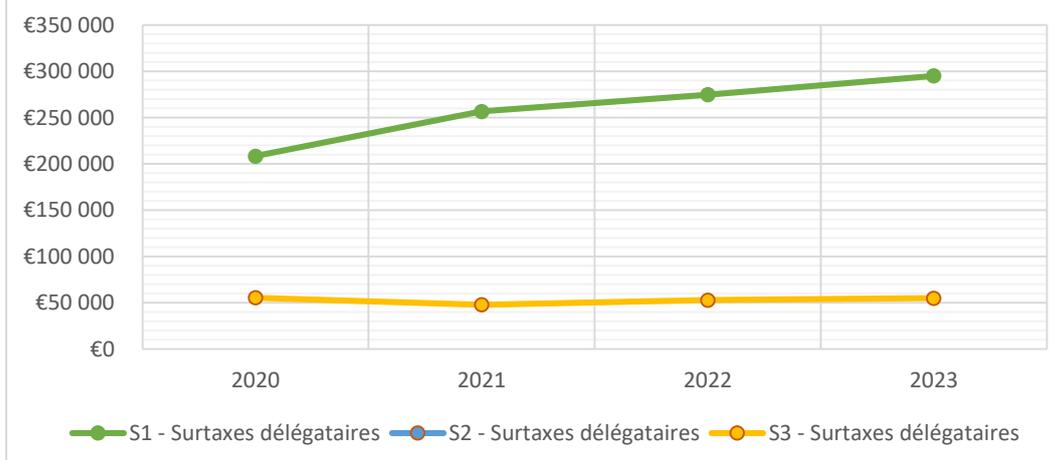
Comparaison des recettes liées à la vente d'eau



Les recettes issues des reversements des surtaxes semblent :

- En nette progression chaque année sur le secteur 1 (DSP Tonnerre)
- Stables sur le secteur 3 (DSP Chatel Gérard + DSP Argenteuil)

Evolution des recettes liées aux surtaxes



5. La structure et l'état de la dette

5.1 Présentation de la dette existante

5.1.1 Identification des emprunts

5.1.1.1 Emprunts souscrits avant la mise en place du programme d'investissement en 2021

La décomposition de la dette supportée par le budget de l'eau potable était la suivante au 31/12/2020 :

n°	Identification					
	Date entrée	Nominal	Taux	Durée	Secteur	
1502806	E40	24/06/2010	66 458,68 €	2,96	2	1
1581302	E41	24/03/2011	48 375,32 €	3,66	3	1
1769492	E19	01/01/2019	8 790,00 €	1,72	3	2
7088322	E36	01/01/2019	41 874,00 €	2,10	8	1
7108000	E1	11/07/2007	27 300,00 €	0,00	3	1
8697508	E45	25/02/2015	122 271,03 €	1,69	7	1
8723069	E46	24/03/2016	234 753,39 €	1,55	8	1
20254202	E47	21/03/2017	99 158,50 €	1,10	9	1
20287202	E24	01/01/2019	100 000,00 €	1,63	19	3
20287401	E21	01/01/2019	1 899,72 €	3,70	1	3
20888203	E22	01/01/2019	25 000,00 €	4,04	12	3
3451910	E29	01/01/2019	5 470,03 €	3,03	1	2
5536282	E48	15/02/2018	329 320,54 €	0,99	11	1
60244102	E42	06/02/2012	68 094,56 €	3,97	4	1
9202299	E43	19/02/2013	109 010,66 €	3,42	5	1
9394948	E44	07/05/2014	96 870,02 €	2,76	4	1
AN096553	E39	03/03/2009	73 333,30 €	4,06	1	1

5.1.1.2 Emprunts nouveaux souscrits dans le cadre du financement du programme d'investissement 2021 – 2025

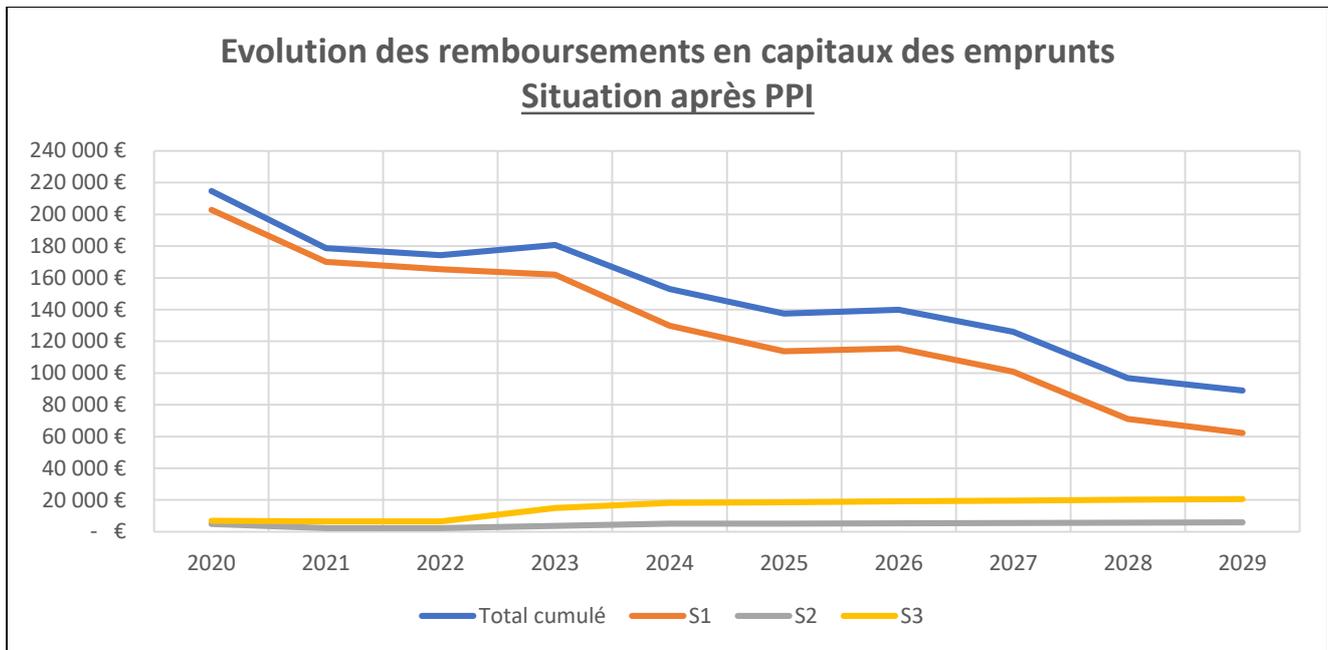
La décomposition de la dette nouvelle supportée par le budget de l'eau potable est la suivante au 31/12/2023 :
Note : pas d'évolution en 2023.

n°	Identification					
	Date entrée	Nominal	Taux	Durée	Secteur	
20254201	E50	16/12/2021	325 000,00 €	0,95	20	1
376281G	E52	16/11/2022	421 509,00 €	3,43	25	1
376281G	E52	16/11/2022	189 749,00 €	3,43	25	2
376281G	E52	16/11/2022	435 742,00 €	3,43	25	3

5.1.2 Remboursements en capitaux

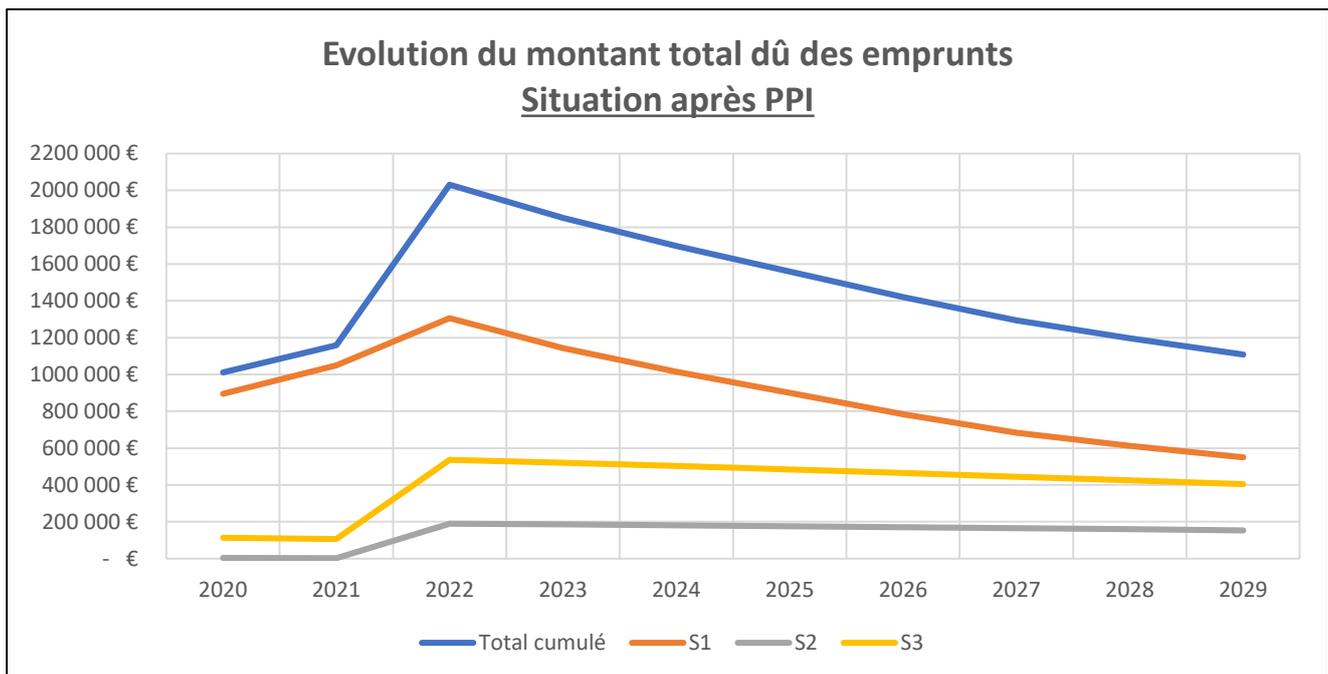
L'état des remboursements en capitaux à l'horizon 2025 au regard des emprunts contractés :

Identification			Remboursement capital €						
n°	Secteur		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Emprunts souscrits avant 2021									
7108000	E1	7108000	1 820 €	1 820 €	1 820 €				
1769492	E19	1769492	2 178 €	2 216 €	2 254 €				
20287401	E21	20287401	645 €						
20888203	E22	20888203	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
20287202	E24	20287202	4 339 €	4 410 €	4 482 €	4 555 €	4 629 €	4 704 €	4 781 €
3451910	E29	3451910	2 776 €						
7088322	E36	7088322	4 365 €	4 457 €	4 551 €	4 646 €	4 744 €	4 843 €	4 945 €
AN096553	E39	AN096553	36 667 €						
1502806	E40	1502806	22 147 €	22 802 €					
1581302	E41	1581302	11 869 €	12 303 €	12 754 €				
60244102	E42	60244102	13 000 €	13 592 €	14 210 €	14 857 €			
9202299	E43	9202299	17 246 €	17 836 €	18 446 €	19 077 €	19 729 €		
9394948	E44	9394948	18 840 €	19 360 €	19 894 €	20 443 €			
8697508	E45	8697508	14 642 €	14 891 €	15 144 €	15 401 €	15 663 €	15 929 €	16 204 €
8723069	E46	8723069	24 888 €	25 274 €	25 666 €	26 064 €	24 468 €	26 878 €	27 294 €
20254202	E47	20254202	9 291 €	9 394 €	9 498 €	9 603 €	9 709 €	9 816 €	9 924 €
5536282	E48	5536282	28 089 €	28 368 €	28 650 €	28 934 €	29 222 €	29 512 €	29 805 €
Sous-total			214 803 €	178 722 €	159 367 €	145 580 €	110 163 €	93 683 €	94 954 €
S1			202 864 €	170 097 €	150 632 €	139 025 €	103 534 €	86 979 €	88 173 €
S2			4 955 €	2 216 €	2 254 €				
S3			6 984 €	6 410 €	6 482 €	6 555 €	6 629 €	6 704 €	6 781 €
Emprunts souscrits dans le cadre du PPI 2021 - 2025									
20254201	E50	1			14 827 €	14 968 €	15 111 €	15 255 €	15 401 €
376281G	E52	1				8 109 €	11 141 €	11 528 €	11 928 €
376281G	E52	2				3 650 €	5 015 €	5 189 €	5 370 €
376281G	E52	3				8 383 €	11 517 €	11 917 €	12 331 €
Sous-total					14 827 €	35 111 €	42 783 €	43 889 €	45 029 €
S1					14 827 €	23 078 €	26 252 €	26 783 €	27 329 €
S2						3 650 €	5 015 €	5 189 €	5 370 €
S3						8 383 €	11 517 €	11 917 €	12 331 €
TOTAL			214 803 €	178 722 €	174 195 €	180 691 €	152 947 €	137 572 €	139 983 €
S1			202 864 €	170 097 €	165 459 €	162 103 €	129 786 €	113 762 €	115 502 €
S2			4 955 €	2 216 €	2 254 €	3 650 €	5 015 €	5 189 €	5 370 €
S3			6 984 €	6 410 €	6 482 €	14 938 €	18 146 €	18 621 €	19 112 €



5.1.3 Encours de la dette

Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de la dette est de 1 850 117 €. L'évolution de l'encours d'ici à 2029 est la suivante :



5.2 Ratios et indicateurs d'analyse de la dette

5.2.1 Capacité de désendettement

La durée d'extinction de la dette est un indicateur qui permet de calculer le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette, en supposant qu'elle consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette.

Cet indicateur se calcule comme suit : $\text{Encours total de la dette} / \text{Epargne brute annuelle}$

Considérant l'épargne brute obtenue au cours de l'exercice 2023, d'un montant de 370 232 € et l'encours annuel de la dette au 31 décembre 2023, d'un montant de 1 850 117 €, la durée d'extinction de la dette du budget de l'eau potable est estimée à 5,0 années. Elle était de 2,8 années en 2019 (le niveau d'épargne brute était plus important qu'actuellement).

5.2.2 Ratio de surendettement

Le ratio de surendettement permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité.

Cet indicateur se calcule comme suit : *encours de la dette sur/ recettes de fonctionnement*

Considérant les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2023, d'un montant de 1 747 861 € et l'encours annuel de la dette au 31 décembre 2023, le ratio de surendettement serait de 95%. Il était de 127% en 2019.

Même si le ratio de surendettement est un ratio classique et reconnu de calcul des situations d'endettement, il présente l'inconvénient de ne pas prendre en compte le poids / l'étendu du patrimoine géré par la collectivité.

Dans la situation du Syndicat, un ratio de surendettement de 100% signifierai un encours de la dette d'environ 1,7 M€. Ce montant d'encours est minime au regard de l'important patrimoine exploité par le Syndicat et de sa valeur intrinsèque :

- 26 installations de production
- 45 sites de réservoirs
- Environ 400 km de réseaux

La somme de 1 M€ équivaut à une opération de renouvellement d'environ 6600 ml de réseaux (150 € HT/ml).

6. L'état des effectifs

6.1 Etat des effectifs

6.1.1 En interne

6.1.1.1 Effectifs totaux (pourvus et non pourvus)

Au 31 décembre 2022, les effectifs budgétaires internes ouverts du Syndicat étaient les suivants :

	TOTAL OUVERTS		Affecté au budget de l'eau	Affectés au budget de l'assainissement	Affectés au budget du SPANC
	En nombre	En ETP	En ETP	En ETP	En ETP
Service administratif	4	2,4	1,4	1,0	0,05
Service technique	5	5,0	2,6	2,4	0
TOTAL 2023	9	7,4	4,0	3,4	0,05
TOTAL 2022	10	7,4	4,1	3,3	0,05
TOTAL 2021	9	6,5	4,1	2,3	0

6.1.2 En mise à disposition et prestations extérieures

Au 31 décembre 2022, les effectifs mis à disposition du Syndicat par ses communes membres ou dans le cadre de prestations spécifiques sont les suivants :

	TOTAL MAD ou prestations	Affecté au budget de l'eau	Affectés au budget de l'assainissement	Affectés au budget du SPANC
	En ETP	En ETP	En ETP	En ETP
Service administratif	0,57	0,34	0,22	0,01
Service technique	0,16	0,16	0,00	0,00
TOTAL 2023	0,73	0,50	0,22	0,01
TOTAL 2022	0,73	0,50	0,22	0,01
TOTAL 2021	0,62	0,21	0,41	0

6.1.3 Effectifs totaux

Au total, le Syndicat s'appuie sur l'équivalent de 8,1 équivalents temps pleins (7,4 + 0,7) pour fonctionner au quotidien.

6.2 La rémunération du personnel

Les composantes de la rémunération des agents de droit public est la suivante :

- FILIERE TECHNIQUE : traitement de base + régime indemnitaire
- FILIERE ADMINISTRATIVE : traitement de base + régime indemnitaire

6.3 Durée du travail

La durée du travail est de 35h hebdomadaire pour les agents. La décomposition des temps de travail est toutefois la suivante :

	En nombre	En ETP
AGENT A TEMPS PLEIN	6	6
AGENTS A TEMPS PARTIELS (plus de 50%)	1	0,6
AGENTS A TEMPS PARTIELS (moins de 50%)	3	0,8

7. Trajectoire budgétaire de la section de fonctionnement 2021–2025

Le tableau ci-dessous présente la projection du budget de fonctionnement pour la période 2021 – 2025. **Les données présentées sont celles retenues pour l'élaboration du programme d'investissement 2021–2025.**

Hypothèse retenue pour les dépenses de fonctionnement (hors redevances agence) :

- Cible 2023 : 0,875 M€ (réalisé 0,823 M€)
 - o Pour mémoire la cible était de 0,945 M€ dans la simulation faite en 2021
- Cible 2025 : 0,960 M€
 - o Pour mémoire la cible était de 0,936 M€ dans la simulation faite en 2021
 - o Pour mémoire la cible était de 0,965 M€ dans la simulation faite en 2023

Hypothèse retenue pour les recettes de fonctionnement (hors redevances agence) :

- Cible 2023 : 1,258 M€ (réalisé 1,250 M€)
 - o Pour mémoire la cible était de 1,149 M€ dans la simulation faite en 2021
- Cible 2025 : 1,372 M€
 - o Pour mémoire la cible était de 1,134 M€ dans la simulation faite en 2021
 - o Pour mémoire la cible était de 1,369 M€ dans la simulation faite en 2023
 - o La cible est liée à l'adaptation des tarifs votée en 2022.

FONCTIONNEMENT								
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
(DRF) Dépenses réelles	733 949 €	1 090 139 €	973 307 €	946 249 €	1 377 629 €	1 538 039 €	1 599 560 €	
<i>Dépenses réelles (hors red. AESN)</i>	<i>598 300 €</i>	<i>750 690 €</i>	<i>808 013 €</i>	<i>795 015 €</i>	<i>822 823 €</i>	<i>922 823 €</i>	<i>959 736 €</i>	
Dépenses d'ordre								
Amortissements	199 264 €	302 257 €	562 658 €	457 569 €	433 615 €	438 463 €	397 161 €	
Autres	30 207 €							
Déficit antérieur								
TOTAL DEPENSES (F)	963 421 €	1 392 396 €	1 535 965 €	1 403 113 €	1 811 244 €	1 976 502 €	1 996 721 €	
(RRF) Recettes réelles	1 294 525 €	1 148 330 €	1 269 330 €	1 275 921 €	1 747 861 €	1 878 802 €	1 944 061 €	
<i>Recettes réelles (redevances d'eau)</i>	<i>1 153 240 €</i>	<i>1 001 790 €</i>	<i>1 137 514 €</i>	<i>1 140 082 €</i>	<i>1 250 302 €</i>	<i>1 326 213 €</i>	<i>1 372 279 €</i>	
<i>Dont vente d'eau uniquement</i>	<i>nr</i>	<i>953 373 €</i>	<i>964 662 €</i>	<i>997 555 €</i>	<i>1 078 202 €</i>	<i>1 127 281 €</i>	<i>1 166 437 €</i>	
Recettes d'ordre								
Reprise subventions	77 393 €	86 542 €	166 278 €	139 744 €	130 851 €	117 085 €	117 054 €	
Autres								
Excédent budget N-1	896 383 €	1 304 881 €	1 094 284 €	993 926 €	1 005 774 €	1 073 242 €	1 084 730 €	
TOTAL RECETTES (F)	2 268 302 €	2 539 752 €	2 529 892 €	2 409 591 €	2 884 486 €	3 069 129 €	3 145 845 €	

RESULTATS								
RESULTAT DE L'EXERCICE	408 497 €	-157 524 €	-100 358 €	11 847 €	67 468 €	19 385 €	64 394 €	
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	1 304 881 €	1 147 357 €	993 926 €	1 005 774 €	1 073 242 €	1 092 627 €	1 149 124 €	
EPARGNE								
EPARGNE BRUTE	560 576 €	58 191 €	296 023 €	329 672 €	370 232 €	340 763 €	344 501 €	
EPARGNE NETTE	319 976 €	-156 612 €	117 300 €	155 478 €	189 541 €	162 842 €	163 361 €	

8. La stratégie d'investissement 2021 - 2025

8.1 Le programme d'investissement actualisé : 2021 - 2025

S'appuyant sur les résultats de fonctionnement des exercices passés et des besoins en investissements recensés par les équipes et élus du Syndicat, le programme d'investissement actuel a été étendu jusqu'en 2025.

Le détail du programme actualisé est présenté en annexe.

8.1.1 Les dépenses et recettes d'investissement actualisées pour le cycle 2021 – 2025

DEPENSES	BILAN		
	Projection réalisation 2025	Réalisé 2021 + 2022 + 2023	
SECTEUR 1	2 856 285 €	1 129 527 €	40%
SECTEUR 2	877 288 €	304 084 €	35%
SECTEUR 3	2 814 632 €	359 285 €	13%
TOTAL	6 548 205 €	1 792 896 €	27%

N.B : projection réalisation 2025 = réalisé 2021 / 2022 / 2023 + prévisionnel 2023 / 2024 / 2025

RECETTES	BILAN		
	Projection réalisation 2025	Réalisé 2021 + 2022 + 2023	
SECTEUR 1	1 727 837 €	957 474 €	55%
SECTEUR 2	471 197 €	243 697 €	52%
SECTEUR 3	2 391 824 €	637 566 €	27%
TOTAL	4 590 857 €	732 568 €	40%

8.1.2 Financement du programme d'investissement 2021 – 2025

N.B : le total des dépenses d'investissement correspond à la somme du programme d'investissement ajoutée d'une provision moyenne de 5 000 € annuelle de dépenses pour la branche commune du budget (qui n'est pas enregistrée dans le PPI).

Programme 2021- 2025	
Dépense d'investissements	6 571 971 €
Recettes d'investissements	4 659 749 €
Solde à financer	1 912 222 €
Autofinancement (= épargne brute)	1 681 191 €
Solde à financer après autofinancement	231 031 €
Excédents globaux fin 2020	1 161 190 €
Excédents globaux fin 2025	930 159 €
Conso d'excédent pour financement	231 031 €
Equilibrage de la simulation	0 €

9. Simulation budgétaire autour du programme d'investissement 2021 - 2025

La maquette budgétaire ci-dessous reprend l'ensemble des éléments évoqués dans le présent rapport, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

9.1 Simulation autour de la section de fonctionnement

La simulation est présentée dans la partie 7 du présent rapport. Pour mémoire, l'évolution des résultats de fonctionnement seraient les suivants :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
RESULTATS							
RESULTAT DE L'EXERCICE	408 497 €	-157 524 €	-100 358 €	11 847 €	67 468 €	19 385 €	64 394 €
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	1 304 881 €	1 147 357 €	993 926 €	1 005 774 €	1 073 242 €	1 092 627 €	1 149 124 €
EPARGNE							
EPARGNE BRUTE	560 576 €	58 191 €	296 023 €	329 672 €	370 232 €	340 763 €	344 501 €
EPARGNE NETTE	319 976 €	-156 612 €	117 300 €	155 478 €	189 541 €	162 842 €	163 361 €

9.2 Simulation autour de la section d'investissement

La simulation de la section d'investissement, au regard des dépenses et des recettes évoquées dans la présente partie seraient les suivantes :

INVESTISSEMENT						
	2021	2022	2023	2024	2025	
(DRI) Dépenses réelles d'investissement	411 707 €	746 587 €	648 368 €	3 834 737 €	930 572 €	
Secteur 1	314 881 €	409 763 €	404 883 €	1 210 996 €	515 762 €	
Secteur 2	35 324 €	160 607 €	108 153 €	350 015 €	223 189 €	
Secteur 3	57 672 €	171 054 €	130 560 €	2 268 726 €	186 621 €	
Commun	3 829 €	5 163 €	4 772 €	5 000 €	5 000 €	
Dépenses d'ordre						
<i>Amortissements subventions</i>	166 278 €	139 744 €	130 851 €	117 085 €	117 054 €	
<i>Autres</i>						
Déficit d'investissement N-1					7 897 €	
TOTAL DEPENSES (I)	577 985 €	886 332 €	779 219 €	3 951 822 €	1 055 524 €	
(RRI) Recettes réelles d'investissement	416 374 €	369 266 €	1 106 169 €	2 389 513 €	439 397 €	
Secteur 1	339 467 €	200 362 €	417 644 €	580 254 €	223 500 €	
Secteur 2	6 073 €	22 345 €	215 279 €	116 116 €	116 500 €	
Secteur 3	17 761 €	146 559 €	473 246 €	1 693 142 €	91 500 €	
Dont financement déficit	53 073 €	0 €	0 €	0 €	7 897 €	
Recettes d'ordre						
<i>Amortissements</i>	562 658 €	457 569 €	433 615 €	438 463 €	397 161 €	
<i>Autres</i>						
Excédent budget N-1	13 833 €	414 881 €	355 385 €	1 115 949 €	- €	
TOTAL RECETTES (I)	992 866 €	1 241 716 €	1 895 168 €	3 943 924 €	836 558 €	

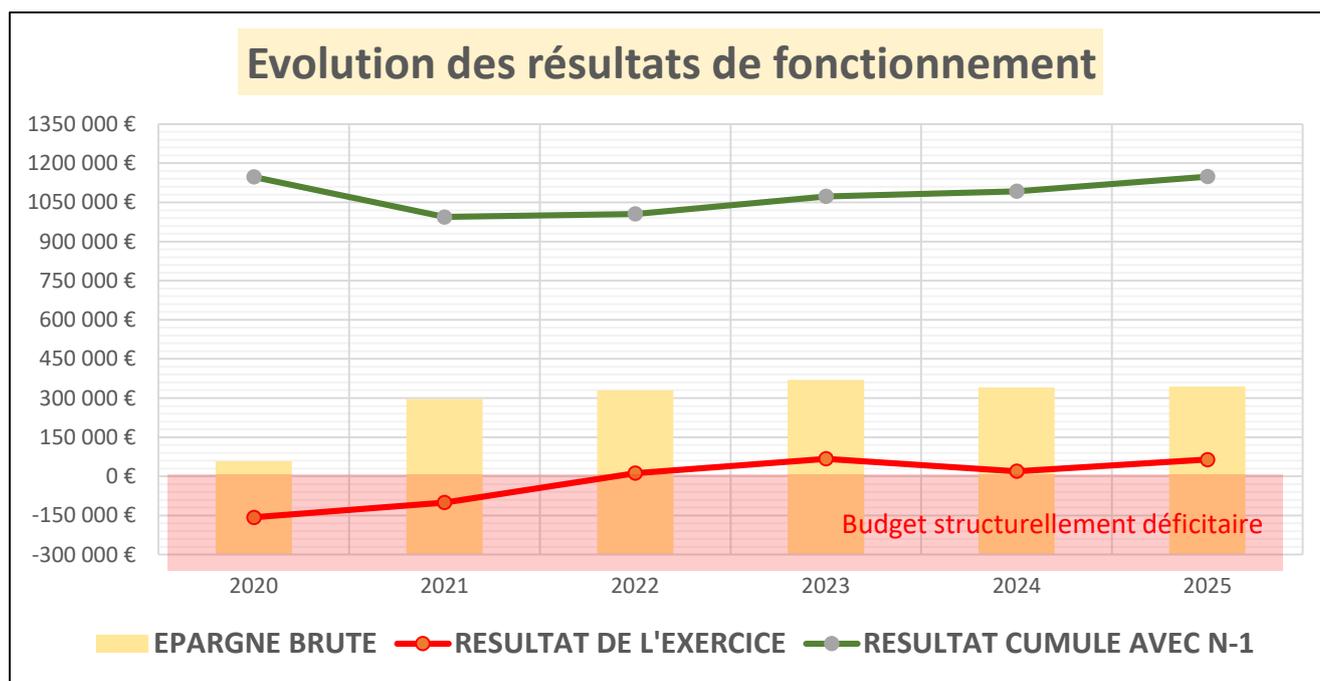
BILAN INVESTISSEMENT						
	2021	2022	2023	2024	2025	
RESULTATS						
RESULTAT DE L'EXERCICE	401 048 €	-59 496 €	760 564 €	-1 123 846 €	-211 068 €	
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	414 881 €	355 385 €	1 115 949 €	-7 897 €	-218 965 €	
RAR						
Restes à réaliser	-218 040 €	-182 292 €	-332 619 €	0 €	0 €	
SOLDE						
BESOIN D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	-7 897 €	-218 965 €	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	196 841 €	173 093 €	783 330 €	0 €	0 €	

9.3 Les résultats des sections et résultats globaux à fin 2025

La représentation graphique des chiffres présentés précédemment serait la suivante.

9.3.1 En section de fonctionnement

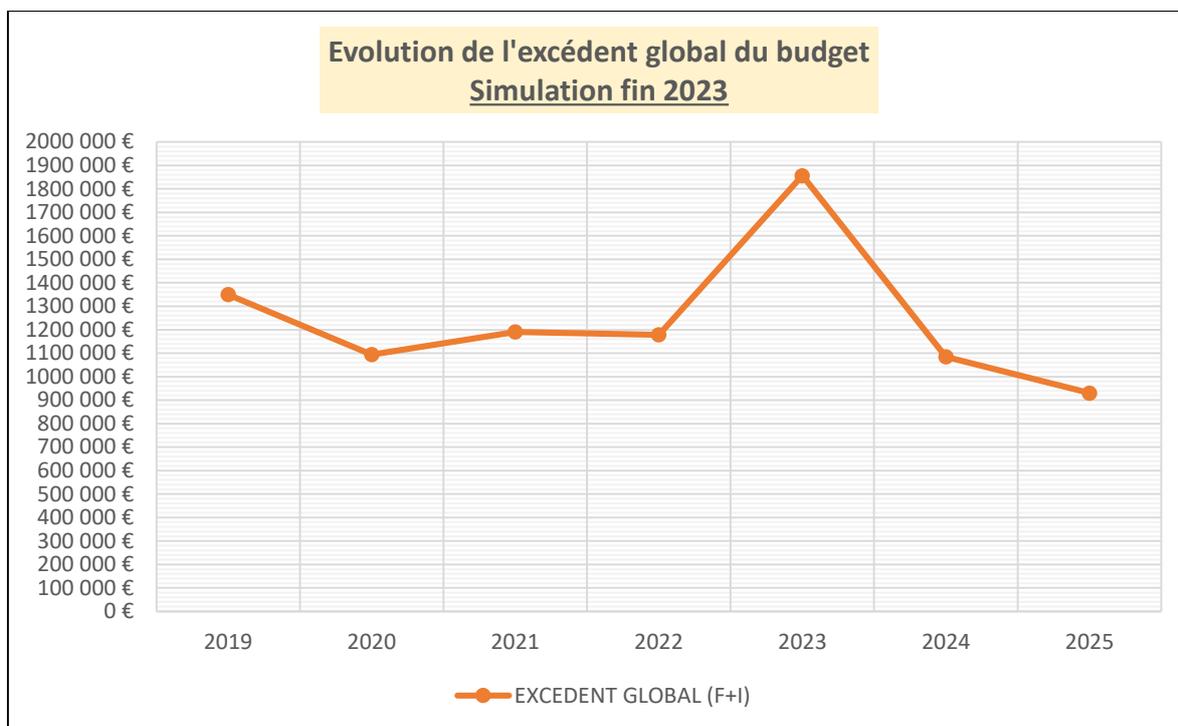
Avec la mise en œuvre des éléments mentionnés précédemment, à savoir notamment le renforcement des tarifs dès 2023, le résultat annuel du budget de l'eau serait juste stabilisé autour de + 50 k€, sachant qu'il a été négatif en 2020 et 2021.



9.3.2 Au global des deux sections

Au regard des résultats cumulés de la section de fonctionnement et des résultats (besoins ou excédents) de la section d'investissement, l'évolution de l'excédent global du budget de l'eau serait la suivante jusqu'en 2025.

La simulation permet d'anticiper sur l'érosion progressive et régulière de l'excédent global, qui devrait toutefois atteindre un seuil bas aux alentours de 900 k€ à la conclusion du cycle 2021 – 2025.



9.4 Simulation de l'endettement

Considérant un coefficient d'endettement annuel moyen de 50% des dépenses « eau potable » (réseaux, études, renouvellement d'équipements...), le SET devra souscrire pour 2,418 M€ d'emprunts pour financer son cycle d'investissement 2021 – 2025 :

Montant des emprunts à souscrire annuellement					
	2021	2022	2023	2024	2025
Secteur 1	325 000 €	130 000 €	291 509 €	324 363 €	201 000 €
Secteur 2	- €	- €	189 749 €	103 500 €	109 000 €
Secteur 3	- €	- €	435 742 €	225 058 €	84 000 €
TOTAL	325 000 €	130 000 €	917 000 €	652 921 €	394 000 €

N.B : la somme de 2022 + 2023 = 1 047 000 €, correspondant à l'emprunt réellement réalisé fin 2021. Il est présenté toutefois à cheval sur deux exercices.

Somme des emprunts à souscrire et des emprunts antérieurs à 2021					
En CRD	2021	2022	2023	2024	2025
Secteur 1	1 049 767 €	1 014 308 €	1 143 714 €	1 325 247 €	1 389 922 €
Secteur 2	2 254 €	- €	186 099 €	280 773 €	375 498 €
Secteur 3	105 982 €	99 500 €	520 304 €	719 097 €	772 557 €
TOTAL	1 158 002 €	1 113 808 €	1 850 117 €	2 325 117 €	2 537 977 €

L'impact en d'endettement serait le suivant, par secteurs :

Désendettement	2021	2022	2023	2024	2025
Secteur 1	4,6	4,0	4,0	5,1	5,2
Secteur 2	0,1	0,0	7,2	11,8	15,6
Secteur 3	2,4	2,0	9,4	14,1	15,0
TOTAL	3,9	3,4	5,0	6,8	7,4

N.B : l'endettement par secteur est calculé sur un prorata de l'épargne brute par secteur (77% S1 – 7% S2 – 15% S3)

